



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Insécurité dans le quartier du Grand Trou à Lyon 8ème arrondissement

Question orale n° 155

### Texte de la question

M. Thomas Rudigoz alerte M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur, sur la dégradation de la qualité de vie dans le quartier du Grand Trou du 8ème arrondissement de Lyon. Depuis quelques années, la route de Vienne est le théâtre d'incivilités, de vandalisme, de rodéos urbains et de vols par effraction, sur fond de trafics de stupéfiants. Les habitants et les commerçants souffrent de cette insécurité : ils sont ulcérés par les menaces, les cambriolages et les dégradations de leurs immeubles et locaux commerciaux. Le chiffre d'affaires des commerces en pâtit et malheureusement de nombreux pas de portes ne trouvent pas repreneurs, ou alors par des commerces éphémères. Malgré l'attention particulière apportée par la mairie d'arrondissement et la ville de Lyon, en concertation étroite avec les polices municipale et nationale, force est de constater que la tranquillité publique peine à être restaurée. Conscient que la sécurité est la priorité du gouvernement, il lui demande de bien vouloir préciser comment se traduira l'augmentation des moyens alloués à la police nationale ainsi que le rôle de la police de sécurité du quotidien dans le quartier du Grand Trou.

### Texte de la réponse

#### SÉCURITÉ DANS LE QUARTIER DU GRAND TROU À LYON

**M. le président.** La parole est à M. Thomas Rudigoz, pour exposer sa question, n° 155, relative à la sécurité dans le quartier du Grand Trou à Lyon.

**M. Thomas Rudigoz.** Ma question s'adresse à M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur.

Madame la secrétaire d'État auprès de la ministre des armées, comme vous le savez, comme nous le savons tous, la sécurité fait partie des préoccupations principales de nos concitoyens. Grâce à un certain nombre de mesures mises en place par le Gouvernement et la majorité présidentielle, dont la loi renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme, le climat de confiance revient progressivement dans notre pays et c'est un point positif à souligner.

Si ce sentiment global de sécurité progresse, il reste cependant des territoires, des quartiers où un climat d'insécurité plus ou moins fort est encore malheureusement une réalité.

Dans la première circonscription du Rhône, dont je suis élu, c'est notamment le cas des quartiers de Moulin-à-Vent et du Grand Trou, dans le 8e arrondissement de Lyon. Depuis quelques années, la route de Vienne, axe central de ces quartiers contigus, est le théâtre d'incivilités, de vandalisme, de rodéos urbains et de vols par effraction, sur fond de trafics de stupéfiants.

Les habitants et les commerçants souffrent de cette insécurité : ils sont ulcérés par les menaces, les cambriolages et les dégradations de leurs immeubles et locaux commerciaux. Le chiffre d'affaires des commerces en pâtit et, malheureusement, de nombreux pas-de-portes ne trouvent pas repreneur, ou alors

seulement pour des commerces éphémères, aux activités parfois douteuses.

Malgré l'attention particulière apportée par les élus de la mairie du 8<sup>e</sup> arrondissement et de la ville de Lyon, en concertation étroite, je tiens à le souligner, avec les polices municipale et nationale, force est de constater que la tranquillité publique peine à être restaurée dans ces quartiers. Les habitants se sentent malheureusement trop souvent démunis face à de telles situations. Or, la sécurité fait partie des priorités du Gouvernement ; la présentation de la police de la sécurité du quotidien par M. le ministre de l'intérieur, au début du mois de février, en est la meilleure preuve.

Ainsi, parmi les trente quartiers de « reconquête républicaine » présentés par M. Gérard Collomb figure le 8<sup>e</sup> arrondissement de Lyon, ce qui suscite beaucoup d'espoir auprès des élus locaux, des commerçants, du monde associatif et des habitants. Dans ce cadre, madame la secrétaire d'État, je vous demande de bien vouloir préciser comment se traduira l'augmentation des moyens alloués à la police nationale dans le 8<sup>e</sup> arrondissement, ainsi que le rôle de cette nouvelle police de sécurité du quotidien dans les quartiers de Moulin-à-Vent et du Grand Trou.

**M. le président.** La parole est à Mme la secrétaire d'État auprès de la ministre des armées.

**Mme Geneviève Darrieussecq**, *secrétaire d'État auprès de la ministre des armées.* Monsieur le député, vous l'avez dit, la sécurité est une priorité de ce gouvernement, parce que nous savons qu'elle est la première des libertés et que, lorsque la loi de la République n'est pas appliquée, c'est la loi du plus fort qui règne. C'est pour cela que, comme s'y est engagé le Président de la République au cours de la campagne présidentielle, le ministre de l'intérieur a lancé, le 8 février dernier, la police de sécurité du quotidien que vous avez évoquée.

Cette réforme n'est pas seulement une réforme de plus : c'est un changement de philosophie pour les forces de sécurité, qui, partout, va donner aux policiers et aux gendarmes de nouveaux moyens d'action. Le Gouvernement a toutefois souhaité réaliser un effort particulier en faveur de quelques quartiers, qui subissent encore aujourd'hui des incivilités, une délinquance et des trafics particulièrement marqués. Dans ces quartiers dits de reconquête républicaine, la République doit pouvoir reprendre ses droits.

Le 8<sup>e</sup> arrondissement de Lyon, qui a été retenu parmi ces derniers, bénéficiera dès les mois à venir du renfort de quinze à trente effectifs supplémentaires, afin de lutter contre les phénomènes d'insécurité que vous venez de décrire. Les forces seront prioritairement équipées en matériels de nouvelle génération – voitures, caméras piétons, tablettes et smartphones Neo.

Comme vous le savez, la sécurité est également de plus en plus assurée en coproduction. C'est pourquoi, monsieur le député, nous comptons sur vous comme sur l'ensemble des élus de ces territoires pour participer, aux côtés du préfet et des responsables locaux de la police, à la définition d'une stratégie efficace de lutte contre la délinquance. En effet, la stratégie conduite dans un quartier de Lyon ne sera pas la même que dans un autre territoire. Je n'ai aucun doute sur le fait que vous serez au rendez-vous, et je vous en remercie.

**M. Dino Cinieri.** J'ai le même problème dans ma circonscription !

**M. le président.** La parole est à M. Thomas Rudigoz.

**M. Thomas Rudigoz.** Je vous remercie, madame la secrétaire d'État, pour les éléments que vous avez apportés. Vous pouvez effectivement compter sur nous. Nous mettrons à profit l'expérience que nous avons acquise, à Lyon, grâce au travail de proximité mené conjointement, depuis plusieurs années, par la police municipale et la police nationale. J'ai moi-même été maire d'un autre arrondissement de Lyon, qui rencontrait d'autres difficultés. Le travail de partenariat est effectivement essentiel entre les polices, le préfet délégué à la sécurité et les élus locaux, pour mener à bien cette lutte contre la délinquance.

Données clés

**Auteur :** [M. Thomas Rudigoz](#)

**Circonscription :** Rhône (1<sup>re</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 155

**Rubrique :** Ordre public

**Ministère interrogé :** Intérieur

**Ministère attributaire :** Intérieur

Date(s) clé(e)s

**Question publiée au JO le :** [13 février 2018](#)

**Réponse publiée le :** 21 février 2018, page 1303

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [13 février 2018](#)